

PORT DE PLAISANCE ET PONTONS DE LA COMMUNE

(Délibération n°2019-102 du 18 décembre 2019)

TARIFS 2020

VII – PORT DE PLAISANCE	
<u>ANNUELS (01/01 au 31/12)</u>	
- Barque (bois ou autre, sans habitacle) (jusqu'à 9,9 CV inclus)	278,25 €
- Voilier inférieur à 5,50 m et bateau à moteur de 10 à 19 CV	611,10 €
- Voilier de 5,50 m et plus et bateau à moteur de 20 à 99 CV	833,70 €
- Bateau à moteur de 100 CV et plus	1 166,55 €
NB pour les embarcations qui ne peuvent être classées dans les catégories ci-dessus, il sera retenu la longueur du bateau	
<u>SAISONNIERS (01/05 au 30/09) quel que soit le type d'embarcation</u>	
- par semaine (du dimanche au samedi)	
- par semaine du 01/05 au 31/05 et du 01/09 au 31/10	94,50 €
- par semaine du 01/06 au 30/06 (moins de 50cv)	99,75 €
- par semaine du 01/06 au 30/06 (de 50 à 100cv)	121,80 €
- par semaine du 01/06 au 30/06 (plus de 100cv)	155,40 €
- par semaine du 01/07 au 31/08 (moins de 50cv)	128,10 €
- par semaine du 01/07 au 31/08 (de 50 à 100cv)	172,20 €
- par semaine du 01/07 au 31/08 (plus de 100cv)	227,85 €
- 5 mois continus	1 783,95 €
VIII – PORT A SEC	
<u>ANNUELS (01/01 au 31/12)</u>	
- Bateaux de moins de 6m	794,85 €
- Bateaux de 6 à moins de 6,5m	827,40 €
- Bateaux de + de 6,5m	1 061,55 €
<u>SAISONNIERS (5 mois continu)</u>	
- Bateaux de moins de 6m	627,90 €
- Bateaux de 6 à moins de 6,5m	673,05 €
- Bateaux de + de 6,5m	771,75 €
<u>SAISONNIERS (par semaine)</u>	
- Bateaux	77,70 €
DROIT D'ACCES AU PORT DES VEHICULES	
- Caution badge d'accès	50,00 €
- Perte d'un badge saisonnier	16,00 €
- Abonnement annuel	109,00 €
- La journée (ou le passage)	16,00 €
- La semaine	65,00 €